



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 13 mars 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 7 mars 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoint au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHY, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à M. le maire ; Mme JEANNE à M. PUGLIESI ; Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI ; M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 13 mars 2017

Délibération N°2017/51

Création du prix et de la bourse de l'Héritage Ajaccien

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La plupart des villes essaient de soutenir la publication de livres mettant en lumière leur culture et leur patrimoine. La ville d'Ajaccio, en tant que détentrice du label « Ville d'Art et d'Histoire » et signataire de la convention tripartite la liant à l'Etat et à la Collectivité Territoriale de Corse, a une obligation à encourager la recherche sur le patrimoine et la diffusion des connaissances s'y rapportant.

C'est pourquoi l'un des trois axes du programme « Ville d'Art et d'Histoire » pour l'année 2017, approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 19 décembre 2016, correspond à l'approfondissement des connaissances sur le patrimoine ajaccien à travers, notamment, le soutien à la recherche et à la publication. La ville a ainsi financé des projets d'édition en 2016, en particulier les ouvrages à paraître d'Antoine-Marie Graziani sur « les Bonaparte à Ajaccio » et de Jacques Poncin sur « Matisse à Ajaccio ».

En suivant l'exemple du Prix du Mémorial, qui fêtera en 2017 son quarantième anniversaire, et dont la réputation d'excellence est largement établie et contribue au rayonnement culturel de notre Cité, la création d'un prix et d'une bourse destinés à promouvoir l'étude du patrimoine ajaccien permettrait à la fois de stimuler la recherche, en particulier universitaire, et de rendre le choix des ouvrages soutenus plus transparent et plus exigeant.

Sous le même vocable de l'Héritage Ajaccien, seraient créés un « **Prix Ambrogio Rossi** » et une « **Bourse Louis Campi** » qui viendraient récompenser, soutenir et stimuler la recherche sur le patrimoine et l'histoire de la ville d'Ajaccio.

Le « **Prix Ambrogio Rossi** » permettrait de rappeler la mémoire de l'abbé Ambrogio Rossi (1754-1820), natif d'Ajaccio dont il dirigea le couvent des Capucins (actuelle école Notre-Dame) jusqu'à sa fermeture au moment de la Révolution. Il s'agit en effet de l'un des premiers historiens de la Corse, dont les « *Osservazioni storiche* » (dix-sept volumes des origines jusqu'au début du XIX^{ème} siècle), écrites en Italien et dédiées à Louis XVIII, sont l'une des sources les plus citées de l'histoire de l'île.

Grâce à la protection de Madame-Mère, il put étudier les archives génoises et fut sans doute l'un des premiers Corses à pouvoir le faire. Son manuscrit, conservé à la Bibliothèque Nationale, n'a cependant jamais été traduit et n'a été publié (partiellement) qu'à la fin du 19^{ème} siècle, grâce au chanoine Letteron, dans le bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles cet authentique ajaccien est demeuré obscur en dépit de sa contribution à la connaissance de notre histoire. Une injustice que la création du prix portant son nom pourrait éviter à d'autres passionnés de l'histoire et du patrimoine d'Ajaccio. En effet, le prix serait décerné à l'auteur d'un manuscrit et serait constitué d'une récompense remise au lauréat ainsi que d'une aide à la publication grâce à un partenariat avec un éditeur.

La bourse de recherche intitulée « **Bourse Louis Campi** » permettrait de soutenir financièrement le lauréat afin d'accompagner son projet de recherche portant sur l'étude du patrimoine ou de l'histoire d'Ajaccio. Qui mieux que Louis Campi (1834-1905) pour donner son nom à une pareille récompense ? Cet érudit passionné par l'histoire de sa ville et de son île natales est l'auteur de très nombreuses monographies sur Ajaccio, il fut également le correspondant de nombreuses sociétés savantes et fit don de sa vaste collection de livres à la Bibliothèque Municipale. On peut légitimement voir en lui le père de la recherche sur le patrimoine ajaccien.

Afin de garantir la qualité et le sérieux des recherches primées et soutenues, le jury serait constitué par les membres du comité scientifique du label VAH, regroupant d'éminents spécialistes de l'histoire et du patrimoine, auxquels s'ajouteraient des représentants de la ville, de la Collectivité Territoriale de Corse et de l'Etat, les trois institutions signataires de la convention. Les fonds nécessaires à la dotation seraient prélevés sur le budget de fonctionnement du service du patrimoine et notamment sur l'enveloppe consacrée à la programmation des actions liées à l'exécution de la convention « Ajaccio, Ville d'Art et d'Histoire », soutenue financièrement par la Collectivité Territoriale de Corse. Pour l'année 2017, et pour le « **Prix Ambrogio Rossi** » il est proposé d'accorder 4 000 € au partenariat avec l'éditeur et 1 000 € à la récompense ; la « **Bourse Louis Campi** » serait dotée de 3 000 €. Le prix pourrait être créé dès 2017.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la création du prix et de la bourse de l'Héritage Ajaccien et son règlement annexé à la présente délibération.

D'autoriser le maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats et conventions relatifs à l'ensemble de cette proposition.

De dire que les dépenses seront imputées sur l'article 617 chapitre 011 fonction 3 dès le vote du BP 2017.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Simone Guerrini, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 10 mars 2017 ;

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La proposition de création du prix et de la bourse de l'Héritage Ajaccien, ainsi que son règlement annexé à la présente délibération,

AUTORISE

Le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette proposition,

DIT

Que les dépenses seront imputées sur l'article 617 chapitre 011 fonction 3 dès le vote du BP 2017.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Adopté et délibéré à Ajaccio, le 17 mars 2017, à 10 heures, en séance publique, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2015-177 du 20 février 2015.

(Suivant les signatures)

2017_51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2017

Publication : 17/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Laurent Marcangeli